

4. Directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques et électroniques usagés, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non-déchets au sens de la Convention de Bâle

Décision : BC-15/7 : Directives techniques sur les mouvements transfrontières de déchets d'équipements électriques et électroniques et d'équipements électriques et électroniques usagés, en particulier en ce qui concerne la distinction entre déchets et non-déchets au sens de la Convention de Bâle

Contexte :

La Conférence des Parties a décidé de prolonger le mandat du groupe de travail d'experts établi en application du paragraphe 5 de la décision BC-13/5. Le groupe de travail est prié d'élaborer des directives techniques révisées, prenant en considération des observations reçues sur les résultats de l'utilisation et/ou de l'essai des directives techniques, les amendements aux annexes II, VIII et IX de la Convention de Bâle adoptés dans la décision BC-15/18 et le paragraphe 4 de la décision BC-14/5, et de les soumettre à la Conférence des Parties pour examen à sa seizième réunion.

Suite donnée:

	Demande d'information	Répondants	Dates limites de communication des informations
(a)	Chaque groupe régional est invité à reconsidérer sa candidature et à désigner, le cas échéant, par l'intermédiaire des représentants de son Bureau, des membres du groupe de travail d'experts ayant les connaissances et l'expertise pertinentes. Des informations sur les membres actuels sont disponibles sur le site Web. ¹	Parties, par l'intermédiaire de leurs représentants du Bureau (voir ci-dessous)	15 August 2022
(b)	Les Parties et autres intéressés sont invités à soumettre les résultats de leur utilisation et/ou l'essai des directives techniques au Secrétariat	Parties Autres intéressés	31 October 2022

Personne à contacter :

Mme Carla Valle-Klann, Courriel: carla.valle@un.org

Représentants du Bureau:

- Région d'Afrique: M. Karim Ouamane (karim.ouamane@gmail.com) et M. Joseph Edmund (joseph.edmund@epa.gov.gh);
- Région d'Asie et Pacifique: Mme Rosa Vivien Ratnawati (kst.pslb3@gmail.com) et M. Mohamed Aman (maman@sce.gov.bh);
- Région d'Europe orientale: Mme Magda Gosk (m.gosk@gios.gov.pl) et M. Artak Khachatryan (artak.khachatryan@env.am);
- GRULAC: Mme María Eugenia Gonzales Anaya (megonzalez@sre.gob.mx) et M. Miguel Eduardo Ruiz Botero (migueleduardo.ruiz@cancilleria.gov.co);
- WEOG: M. Reginald Hernaus (reggie.hernaus@minienw.nl) et Mme Lana Barbour (lane.barbour@awe.gov.au).

¹ <http://www.basel.int/Implementation/Ewaste/TechnicalGuidelines/ExpertWorkingGroup/tabid/8232/Default.aspx>.